

Sujet : [INTERNET] Projet éolien PUY du LAC NORD
De : jackyarmelle <jackyarmelle@orange.fr>
Date : 05/10/2020 20:05
Pour : pref-envir-prefi7@charente-maritime.gouv.fr

#####

Le ministère de l'intérieur est actuellement victime d'une campagne d'attaque par messagerie.

Pour prévenir le risque de contamination, nous avons été contraints de filtrer la pièce jointe attachée à ce courrier électronique.

En cas de nécessité opérationnelle, veuillez demander à votre correspondant d'utiliser un autre format de fichier.

#####

Lettre jointe pour:

Mairie de PUY du LAC,

La Jarrie 17380 PUY DU LAC)

Monsieur BORDRON Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet PUY DU LAC NORD, qui n'est fait que pour des intérêts financiers soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes (foin de notre monde rural) et n'apportera que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations (voir pièce jointe)

Exemple:

Paris le 22 juillet 2019 14h00

canicule. Les huit mille éoliennes françaises ne fournissent quasiment plus d'électricité

Le 22 juillet à 14h, alors que la barre des 34°C a été localement dépassée sur une partie sud du pays, les éoliennes destinées à produire de l'électricité au réseau n'ont fourni que 607 MW soit 1% du total.

Dans le même temps, le nucléaire produisait 40000MW et le solaire 6200MW.

Alors même en multipliant leur nombre par 3, il faudra ressortir les vélos avec dynamos si on supprime le nucléaire.

Courant décembre 2019, le même phénomène s'est déroulé mais vu la demande (chauffages, etc..) nous avons dû acheter de l'électricité à nos voisins.

Durant la canicule de ce mois d'août 2020, nous avons eu le même résultat qu'en juillet 2019 soit 1% avec les 8000 éoliennes. **Minable**

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper le syndrome de l'éolien pour les décennies à venir vu la proximité avec le village (les 500m à l'origine pour des hauteurs de 50m était peut-être justifiés mais pas pour des hauteurs de 200m)

Afin qu'ils apprécient la rentabilité d'une éolienne, je propose que l'on connecte tous les pro-éoliens sur une éolienne mais en supprimant, il va de soit, leur raccordement au secteur public. Lorsqu'ils auront pédaler pour faire de l'énergie pendant 80% du temps, ils changeront peut-être d'avis.

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

(Membre du collectif J.Flessingue & les autres)

(Membre du CA STOP EOLIEN 17)

(Adhérent à La FED)

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable/ Puy du Lac Nord

De : Michelle VAN OVERBROEK <michelle.vanoverbroek@orange.fr>

Date : 06/10/2020 07:25

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Un parc éolien c'est :

- la destruction des paysages ruraux, de la biodiversité
- le non respect du patrimoine charentais
- le remplacement des terres agricoles par des tonnes de béton
- le remplacement de chemins ruraux par des routes goudronnées
- la dévaluation de l'habitat
- la mise en danger de la santé des habitants et des animaux
- la destruction de l'équilibre entre la nature et les activité humaines

Aussi, pour tout projet éolien, mon avis est défavorable.

AVIS DEFAVORALE au projet éolien à Puy du Lac Nord

Michelle Van Overbroek

11 rue de chez Barré - 17240 Saint Germain du Seudre

0546 49 79 85

Sujet : [INTERNET] Non aux Éoliennes

De : Pierre MATEAU <pierre.mateau@hotmail.fr>

Date : 06/10/2020 13:28

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

— Pièces jointes : —

arg Pierre parc sud.docx	30 octets
arg Pierre parc nord).docx	30 octets

Pierre Mateau

Menorca

Le 06/10/2020

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous demande de donner un avis défavorable à l'implantation du parc éolien Puylaquois nord.

J'ai 22 ans et je vis pour le moment en Espagne sur l'île de Menorca. Mais je reviens régulièrement en Charente maritime car j'ai passé toute mon enfance à Fouras. Mes parents ont quitté les Deux-Sèvres et sont venus s'installer ici il y a 3 ans. Ils ont trouvé une belle maison située près des marais de la Boutonne.

On a une vue splendide, dégagée, sans aucun vis à vis car la zone est classée ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) et Natura 2000.

J'aime contempler ce paysage dégagé et observer tous les oiseaux protégés qui sont heureux d'évoluer là. J'ai ainsi pu voir des aigrettes, des hérons et bien sûr des cigognes.

J'aime aller avec mon père les photographier.

Je suis un fervent défenseur de la nature et je ne pense pas être le seul. Injecter des milliers de tonnes de béton dans le sol....je ne suis pas pour. La terre est un héritage transmis par nos anciens et l'homme ne cesse de la malmenner....J'ai peur pour demain. Je ne veux pas que l'endroit où ont choisi de vivre mes parents soit abîmé. Ils ne cessent de me dire qu'ils ont trouvé ici un petit paradis. Faites qu'ils le gardent.

Quand je reviens ici, j'aime me balader vers le bois Brandet avec mon chien. Je ne veux pas que le paysage soit abîmé par 8 éoliennes. Il y en a déjà trop aux alentours...

Je suis bien sûr contre le nucléaire et pour les nouvelles énergies propres. Mais ici, sur ce territoire, il y a déjà assez de parcs. Alors allez en installer là où il n'y en a pas.

Je veux continuer à pouvoir observer la voie lactée les nuits d'été. Je ne veux pas de pollution visuelle.

Je suis aussi pour défendre la démocratie et je crois que ces projets ne sont pas portés par la majorité et n'ont pas été établis avec la concertation de tous. Ce n'est donc pas normal. Vous ne pouvez pas passer outre...

S'il vous plaît, monsieur le commissaire-enquêteur, je vous demande d'écouter les nouvelles générations qui représentent l'avenir. Pensez au monde que vous voulez laisser à vos petits-enfants....

Donnez un avis défavorable...

Pierre Mateau

Sujet : [INTERNET] implantation programmée de deux parcs éoliens sur la commune de Puy du Lac.

De : Alain de Scheemaeker <alain.descheemaeker@sfr.fr>

Date : 06/10/2020 13:40

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire- Enquêteur, nous vous demandons de donner un avis défavorable à la construction du parc éolien sud du Puy du Lac .

Nous vous énumérons les raisons évidentes de cette opposition sans rentrer dans les détails afin de ne pas être trop longs :

- L'ex- Région Poitou - Charentes (actuelle Nelle Aquitaine) est déjà truffée de ces gigantesques et inesthétiques moulins à vent . Est-il bien nécessaire d'installer de nouveaux parcs et le jeu en vaut-il la chandelle, sachant la rentabilité ou facteur de charge des aérogénérateurs ne dépasse pas 25 % ?

- Nuisances à l'environnement, la commune étant classée en zone Natura 2000, avec atteintes prévisibles à l'habitat des espèces protégées, aussi bien de la faune que de la flore . En ce qui concerne la faune, un grand nombre d'oiseaux (proximité de l'océan) et 'curieusement, des cigognes, car plusieurs nids ont été détectés . Mais surtout, présence de chauves- souris qui seraient impactées de façon très importante, voire fatale : destruction de leur lieu d'habitat, perturbations liées aux lumières en haut des mâts qui attirent les insectes, désorientation liées aux ondes basse fréquence émises par ces engins et aussi risque d'être massacrées par la rotation des pales . Il faut savoir que la commune est d'ailleurs la 1ère de France en nombre de conventionnements chauves- souris . Nous avons assisté au spectacle en plein air assez surprenant " La Nuit de la Chauve- Souris " le vendredi 21 - 08 - 2020 et avons pu constater l'investissement des participants . Pour la flore, spécifique ici des lieux humides des canaux de la Boutonne, comme pour celle de tous les espaces naturels d'ailleurs, l'expérience prouve aussi que les espèces détruites ne repoussent jamais (en dehors de mauvaises herbes " increvables ") .

- Nuisances aussi provoquées par la destruction du sol et du sous-sol via la mise en place d'énormes socles en béton armé de plusieurs centaines de tonnes (jusqu'à 1500 tonnes !) avec utilisation d'une aussi énorme quantité de ciment, graviers et ferraille . A une époque où on revient sur la bétonisation et l'artificialisation des sols, il semble y avoir une contradiction . Voir plus haut au sujet des conséquences sur la flore fragile des zones humides .

- Nuisances en raison de l'implantation des éoliennes beaucoup trop à proximité des habitations et de monuments historiques, la hauteur de ces mâts disgracieux (150 mètres) visibles à des kms à la ronde, provoquerait un préjudice esthétique certain, sans parler d'un préjudice sonore pour les résidents les plus proches .

- Notre avis est basé aussi sur des raisons plus personnelles : ayant de la famille dans un hameau de la commune (Puy Chenin) à qui nous rendons visite régulièrement, nous avons eu jusqu'ici l'occasion d'apprécier ce cadre de vie bucolique, à quelques pas du réseau de canaux de la Boutonne, fort heureusement bien préservé . Il serait très dommage que cet environnement soit définitivement dégradé . De nombreux touristes, d'ailleurs, apprécient le charme de cette commune et il serait à craindre une baisse sensible de leur fréquentation avec des répercussions économiques inévitables .

En conclusion, Monsieur le Commissaire Enquêteur, est-il normal qu'un promoteur voulant installer sa "quincaillerie" veuille passer en force au mépris (et contre l'avis) de la majorité des personnes concernées ? même si la mode est aux énergies "renouvelables", cela n'autorise pas à faire n'importe quoi et dans le cas présent, sans exagération, il s'agit du saccage d'une commune rurale pour satisfaire quelques intérêts privés .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de
notre considération distinguée .

A. et G. de Scheemaeker .

Sujet : [INTERNET] Parc Eolien Puy-du-Lac Nord
De : "Marc FARDET" <marc.fardet@gmail.com>
Date : 06/10/2020 15:36
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A Monsieur le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant le **projet de parc éolien Puy-du-Lac Nord**

Veillez trouver ci-joint l'avis défavorable de Sites et Monuments concernant le projet de parc éolien Puy-du-Lac Nord.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous assure de mes sentiments les meilleurs.

Marc Fardet
Délégué de Sites et Monuments (la SPPEF) pour la Charente-Maritime



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

A propos du projet de parc éolien à Puy du Lac - Copie.docx

30 octets

Avis défavorable de Sites-et-monuments (la SPPEF) concernant le projet de parc éolien de Puy-du-Lac Nord

Suite à la réunion d'information du 17 mars 2017 à Puy du Lac, à laquelle j'assistais, je voudrais ajouter une question très importante : celle de la prolifération des parcs éoliens en Charente-Maritime.

A partir d'un état des parcs éoliens du 17 juin 2016 que la FED m'a envoyé, j'ai sélectionné les parcs proches de Puy du Lac :

- . En fonctionnement : St-Crépin, Archingeay,
- . Les Nouillers et Bignay-Mazeray : la première éolienne de Bignay-Mazeray est à 3,4 kms de l'abbaye royale de St-Jean-d'Angély, étape du chemin de St-Jacques, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- . Autorisés : Nachamps-Courant
- . En cours d'instruction : St-Loup de Saintonge
- . En projet : Torxé, Voissay, Puy du Lac...

Avec ce projet de Puy du Lac, la prolifération ne fera que s'accroître et il convient de mettre à jour cet état après le 17 mars 2017.

D'après ce même état du 17 juin 2016, en Aunis, Saintonge et Haute-Saintonge, on comptait : 57 éoliennes en fonctionnement, 21 autorisées, 76 en cours d'instruction et environ 120 projetées, soit un total de 274.

La prolifération est particulièrement importante en Aunis et dans le Val-de-Saintonge.

Nos campagnes de Charente-Maritime sont sacrifiées à l'industrie éolienne

Qu'en est-il de notre cadre de vie ? une production électrique intermittente ; une dévalorisation immobilière ; des risques sur la santé humaine liés non seulement au bruit, mais également aux infrasons ; la destruction de l'environnement ; la hauteur excessive des machines, entraînant la dénaturation du paysage ; l'impact sur le patrimoine historique, la CSPE etc.

Puy du Lac et les communes environnantes en subiraient les nuisances pendant 40 ans.

Rochefort, le 6 octobre 2020

Marc Fardet

Délégué pour la Charente-Maritime de Sites et monuments (SPPEF)

Sujet : [INTERNET] projet de construction d'un parc d'éoliennes sur la commune Puy du Lac nord .

De : Alain de Scheemaeker <alain.descheemaeker@sfr.fr>

Date : 06/10/2020 16:10

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous demandons de donner un avis défavorable à la construction du parc éolien nord du Puy du Lac, pour des raisons identiques à celles exposées dans un courriel précédent à la construction du parc éolien sud de la même commune, les deux parcs ne devant être distants que de quelques centaines de mètres . En résumé :

- L'ex- Région Poitou - Charentes (actuelle Nelle Aquitaine) est déjà truffée de ces grands moulins à vent inesthétiques qui abiment le paysage car visibles à des kms à la ronde . Quand on sait que la rentabilité ou facteur de charge de l'éolien ne dépasse pas 25 %, on se demande si leur utilité serait à la mesure des dégâts provoqués . D'autre part, il y a déjà des éoliennes érigées sur la commune, que l'on voit de loin : veut-on construire un jeu de quilles géant?

- Nuisances à l'environnement : la commune est classée en zone Natura 2000 et abrite de nombreuses espèces protégées, tant sur le plan de la flore que de la faune . Pour la flore, certaines espèces de végétaux spécifiques des zones humides, fragiles par nature, à proximité du réseau de canaux de la Boutonne, risquent d'être éradiquées en raison des travaux . Or, une espèce détruite (en dehors des mauvaises herbes communes) l'est définitivement . Pour ce qui est de la faune, volante principalement, des dangers menacent les populations d'oiseaux assez nombreux vu la proximité de l'océan . Curieusement, des nids de cigognes ont été repérés . L'impact le plus grave concernerait les chauves-souris avec destruction de leur habitat, perturbations liées aux lumières en haut des mâts qui attirent les insectes, désorientation provoquées par les ondes basse fréquence et risque d'être tuées par la rotation des pales . La commune qui s'est beaucoup investie dans leur sauvegarde avec construction de nichoirs, elle est d'ailleurs la 1ère de France en nombre de conventionnements refuges chauves souris, avec animations et spectacles à visée pédagogique destinés à faire prendre conscience que les chiroptères sont menacés .

-Nuisances par destruction du sol et du sous-sol en raison de la mise en place d'énormes socles en béton armé pour l'ancrage des éoliennes, pesant plusieurs centaines de tonnes (jusqu'à 1500 tonnes !) . A une époque où l'on s'inquiète du bétonnage forcené et de l'artificialisation des sols au détriment des terres agricoles ou espaces naturels, on se dit qu'il y a une contradiction évidente .

- Nuisances pour la population, car ces implantations seraient beaucoup trop à proximité des habitations et des monuments historiques de la commune, la hauteur de ces mâts disgracieux (150 mètres) provoquant une pollution visuelle et un préjudice esthétique évidents, sans parler du préjudice sonore pour les résidents les plus proches .

Notre avis est basé aussi sur des raisons plus personnelles : ayant de la famille dans un hameau de la commune (Puy Chenin) à qui nous rendons visite régulièrement, à quelques pas des marais de la Boutonne, nous avons l'occasion d'apprécier ce cadre de vie bucolique et fort heureusement bien préservé . Il serait très dommage que cet environnement soit définitivement dégradé . Des touristes de passage, d'ailleurs, apprécient le charme de cette commune et il serait à craindre une baisse de leur fréquentation avec des retombées économiques inévitables .

En conclusion, est-il normal, Monsieur le Commissaire Enquêteur, qu'un promoteur veuille passer en force pour imposer sa "quincaillerie " au mépris (et contre l'avis) de la majorité de la population en échange d'un loyer annuel de 12000 €

versé à la commune pendant 40 ans en ce qui concerne le parc éolien nord ?
L'argent ne fait pas tout et ne permet pas de faire n'importe quoi ... d'
ailleurs dans quel état seraient ces éoliennes dans 40 ans si , par malheur,
elles devaient un jour sortir de terre ? cela ne mérite pas le saccage d'un
territoire rural .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de
notre considération distinguée :

A. et G. de Scheemaeker .